

Réponses de M. Vézina, caissier de la Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE,
Québec, 21 Mars 1868.

J. F. TAYLOR, Ecuier,
Greffier du Sénat, Ottawa.

Monsieur,—En réponse à la série de questions que vous m'avez communiquée en décembre dernier, de la part du comité nommé par l'Honorable Sénat de la Puissance du Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre ce qui suit.

1. Quelle était la situation commerciale de la province d'Ontario entre le 1er septembre et le 15 octobre dernier ?

Rép.—Rien ne me porte à croire qu'à la date du 3 septembre dernier jusqu'au 15 octobre suivant, les conditions du commerce généralement fussent mauvaises dans la province d'Ontario.

2. Quelle fut la situation commerciale pendant le reste d'octobre et jusqu'au milieu de novembre ?

Rép.—Entre la fin d'octobre et le milieu de novembre dernier, il s'opéra un changement subit dans les affaires commerciales d'Ontario, de manière à soulever des craintes pour l'avenir.

3. Quelles sont les causes qui ont concouru à produire la perturbation monétaire et le malaise commercial qui se sont fait sentir pendant le temps indiqué dans la question 2 ? ces causes ont-elles été aggravées ou atténuées par des circonstances spéciales, et quelles sont ces circonstances ?

Rép.—La cause principale qui produisit alors un dérangement général dans les affaires monétaires de la province d'Ontario fut, d'après toutes les apparences, la suspension de la banque Commerciale du Canada, à Kingston.

4. Quel effet a eu la crise sur la conduite et les opérations des banques d'Ontario, à en juger d'après le montant des escomptes effectués par elles avant et depuis ?

Rép.—Vu les circonstances de la faillite de la banque Commerciale, il devint expédient pour les banques d'Ontario de se mettre sur leurs gardes. Elles durent restreindre considérablement leurs escomptes et forcer dans bien des cas la rentrée des billets recevables, afin de protéger leur circulation et leurs dépôts. Cette démarche dut alors embarrasser considérablement le commerce.

5. Quel effet a-t-elle eu sur leurs dépôts et sur leur circulation ?

Rép.—Les effets de la crise créèrent une diminution considérable dans les dépôts et la circulation des billets de banques d'Ontario.

6. La confiance publique est-elle rétablie ?

Rép.—Vers la fin de novembre, la crise avait disparu—et vers le 20 décembre, la confiance publique était à peu près rétablie.

7. Les affaires de l'hiver qui approche vont-elles se ressentir des effets de la crise ?

Rép.—Malgré la diminution de capital causée par la suspension de la banque Commerciale, il n'y avait pas alors à craindre de mauvais résultats pour l'hiver qui approchait, parce qu'elle pouvait avoir l'effet de restreindre les trop grandes importations pour 1868, de faire apporter une plus grande prudence dans la transaction des affaires, et probablement une plus grande précaution dans la gestion des institutions de banque de la province.

8. Dans quelle proportion avec le montant de la circulation et des dépôts, était le montant de numéraire que l'on croyait suffisant d'avoir en caisse les années précédentes ?

Rép.—L'expérience a toujours démontré qu'il est prudent pour les banques, de garder en tout temps une encaisse métallique d'environ un quart de leur circulation, et un septième de leurs dépôts. La loi générale qui régit les banques devrait en faire une obligation.

9. Est-il nécessaire maintenant que la réserve en numéraire soit proportionnellement plus forte, et pourquoi ?

Rép.—Je ne vois pas pourquoi il serait nécessaire de garder une plus forte somme maintenant, pourvu que l'encaisse métallique soit composée d'espèces que l'on peut légalement offrir en paiement pour le rachat de la circulation ou le remboursement des dépôts.